

SEANCE du 20 Mars 2006

L'an deux mille six et le vingt mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASETTA, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents :

Mesdames PRADERE, VIGUIER, SOUTEIRAT, MARTINEZ-MEDALE, GILLES-LAGRANGE, VIANO, VIOLTON, THURIES, GROSSET, FONTES, MAIGNAN.

Messieurs LECLERCQ, MORANDIN, DUPRAT, STEFANI, SOUREN, JANY, ALBOUY, BOST, SCHWAB, DEGOUL, BOSCHER.

Procurations :

Madame BAREILLE avait donné procuration à Monsieur SOUREN

Monsieur FAVARETTO avait donné procuration à Monsieur STEFANI

Monsieur CHARRON avait donné procuration à Madame VIGUIER

Absents :

Madame MOLINA

Madame PRADERE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la précédente séance ayant été adopté à l'unanimité des membres présents, le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Débat d'orientation budgétaire 2006

En préambule au débat, Monsieur le Maire rappelle que, si l'action de la collectivité locale est principalement conditionnée par le vote de son budget annuel, son cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat, obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Monsieur LECLERCQ, Maire Adjoint aux finances, précise que ce rapport d'orientation reprend en ce qui concerne la partie budget, les décisions arrêtées, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement par les différentes commissions municipales.

Le rapport qui est présenté à l'Assemblée Communale s'articule en trois parties :

I – LE CONTEXTE BUDGETAIRE

- A – Environnement économique, contexte financier
- B – Orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local, l'impact sur la collectivité

II – PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE

- A – Données financières générales sur la Commune
- B – Progression des recettes fiscales
- C – Evolution des bases d'impositions
- D – Evolution des autres dotations et contingents

III – BILAN & PERSPECTIVES POUR L'ANNEE A VENIR PREVISIONS DE L'INVESTISSEMENT

- A – Les principales dépenses de gestion de la Commune
- B – Les programmes d'investissement 2006
- C – Evolution de l'endettement et capacité de financement

Au terme de l'exposé, Mr Boscher s'interroge sur la nécessité de supprimer comme il le fût fait l'abattement général à la base, suppression qui générera une augmentation des taxes d'environ 75 € par ménage, alors que nous avons un taux d'endettement inférieur à la moyenne de la strate des communes de notre importance.

Mr Leclercq indique que suite à l'augmentation des charges de fonctionnement et d'investissement liées au développement normal d'une commune en pleine expansion comme Pins-Justaret, notre capacité d'autofinancement s'était fortement détériorée, au point de devenir négative comme ce fût le cas en 2004.

Par ailleurs conformément aux engagements pris dans le cadre du programme électoral, il est prévu de réaliser un complexe sportif, qui outre la construction des bâtiments, nécessite des acquisitions foncières importantes.

Pour répondre à ces situations, d'amélioration de notre structure financière et d'investissements importants à réaliser à court terme, la commune avait à sa disposition trois leviers :

- augmenter régulièrement les impôts,
- baisser les charges,

- supprimer l'abattement général à la base et maîtriser la hausse des taux d'imposition, permettant ainsi d'accompagner l'effort demandé à la fiscalité locale, d'une augmentation des aides de l'Etat au travers de la Dotation Nationale de Péréquation qui passe de 75 000 € en 2005, à 101 000 € en 2006, et 150 000/60 000 € en 2007. C'est la troisième solution qui fût retenue.

Mr le maire précise que cette démarche n'a pas été mise en œuvre précédemment, car il n'a pas été jugé nécessaire de prélever des impôts, dont nous n'avons pas une utilité immédiate.

Madame Maignan s'étonne du faible montant des crédits de travaux inscrit pour l'école au budget 2006, et demande s'il ne serait pas possible de prévoir un programme d'interventions sur 5 ans, afin de remédier à l'état actuel des locaux, particulièrement des préfabriqués.

Mr le maire fait remarquer que les bâtiments scolaires sont actuellement dans un excellent état, très loin de l'état de vétusté que décrit Madame Maignan, situation confirmée lors des visites qu'il fait dans les différentes écoles de la CAM en sa qualité de vice-président chargé des affaires scolaires.

Au terme de la discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération suivante :

Article unique :

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2006.

Acquisition d'un véhicule pour les Services Techniques

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée communale de la nécessité d'équiper les services d'entretien des espaces verts et de la voirie du matériel nécessaire à leur bon fonctionnement.

A cet effet, des contacts ont été pris avec différentes sociétés pour la fourniture d'un véhicule léger pour le service des espaces verts.

Leurs propositions sont les suivantes :

<u>Fournisseur</u>	<u>Produit</u>	<u>Prix HT</u>	<u>Prix Equip HT</u>	<u>Remise</u>	<u>Total HT</u>	<u>Prix TTC</u>	<u>Frais d'immat.</u>	<u>Total à payer</u>
CITROËN Muret / Garage COLLEONI	BERLINGO 1.4L Confort	11 350.00 €	475.52 €	-2 497.52 €	9 328.00 €	11 156.28 €	270.00 €	11 426.28 €
CITROËN Roquettes/ BOUSCATEL	BERLINGO 1.4L Confort	11 350.00 €	1 109.12 €	-2 497.00 €	9 962.12 €	11 914.70 €	470.00 €	12 384.70 €
PEUGEOT Muret	PARTNER 1.4L Confort	11 100.00 €	899.00 €	-2 640.00 €	9 359.00 €	11 193.36 €	434.00 €	11 627.36 €
RENAULT Muret / Mr SOTTIL	KANGOO 1.2L Confort 625 Kg	11 400.00 €	356.00 €	-2 736.00 €	9 020.00 €	10 787.92 €	301.00 €	11 088.92 €
RENAULT Muret / Mr SOTTIL	KANGOO 1.2L Confort 800 Kg	11 650.00 €	356.00 €	-2 796.00 €	9 210.00 €	11 015.16 €	301.00 €	11 316.16 €
RENAULT Muret / Mr SOTTIL	KANGOO Confort 1.2L GPL	12 600.00 €	356.00 €	- 3024.00 €	9932.00 €	11 878.67 €	107.00 €	11 985.67 €

Où l'exposé de son président, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal jugeant l'achat de ces matériels indispensables au bon fonctionnement du service voirie entretien des espaces verts, donne son accord pour l'achat d'un KANGOO 1.2L Confort 800 Kg pour un montant de 9210.00 € HT et sollicite du Conseil Général une aide au taux maximum, pour l'achat de cet équipement indispensable au bon fonctionnement des services techniques de la commune.

A vingt et une heures trente, l'ordre du jour étant épuisé Mr le Maire lève la séance.

Signatures

CASSETTA JB.		PRADERE N.	
LECLERCQ D.		BAREILLE M. <u>Procuration à Mr SOUREN</u>	
MORANDIN R.		VIGUIER T.	
DUPRAT J.P.		SOUTEIRAT N.	
CHARRON E. <u>Procuration à Mme VIGUIER</u>		MOLINA C. <u>Absente</u>	
STEFANI F.		MARTINEZ-MEDALE C.	
SOUREN P.		GILLES-LAGRANGE C.	
JANY A.		VIANO G.	
ALBOUY A.		VIOLTON M.	
FAVARETTO M. <u>Procuration à Mr STEFANI</u>		THURIES C.	
BOST C.		SCHWAB C.	
DEGOUL J.		MAIGNAN L.	
GROSSET AM.		BOSCHER C.	
FONTES G.			